

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'HYDROLOGIE
BRUXELLES
TOME XXX — ANNÉE 1920

SÉANCE MENSUELLE DU 27 JANVIER 1920

(REPORTÉE AU 3 FÉVRIER 1920) (1).

Présidence de M. A. Hankar - Urban, président.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 1919 est lu et adopté.

Le Président proclame membres effectifs de la Société :

MM. le docteur DE BLOCK, médecin de l'École militaire, à Bruxelles,
présenté par MM. W. Luyten et Verly ;

ANDRÉ DELCOUR, ingénieur à Froidfontaine, présenté par
MM. A. Renier et M. Leriche ;

J. LEBACQZ, directeur général des Mines, à Bruxelles, présenté
par MM. A. Renier et M. Leriche.

Dons et envois reçus :

6925. Barrell, J. The Nature and Bearings of Isostasy. The Status of the Theory of Isostasy. New Haven, 1919. Extr. in-8° de 58 pages.
6926. ... Joseph Barrell, 1869-1919. New Haven, 1919. Extr. in-8° de 31 pages et 1 portrait.
6927. Cornet, J. Bibliographie géologique du bassin du Congo. Liège, 1916. Extr. in-8° de 81 pages.
6928. Puttemans, H. Union des villes et des communes belges. Carte géologique des gisements de matériaux de construction exploités actuellement ou abandonnés (août 1919), à l'échelle du 100 000°, octobre, 1919.
6929. Ohashi, R. On the Peculiar sulphur spherules produced in a crater lake of the Volcano shirane in the province Kozuke, Central Japan. Akita, 1919. Extr. in-8° de 10 pages.

(1) A la suite du retard apporté par la poste dans la distribution des convocations.

Communications des membres :

Sur la découverte de deux squelettes d'hommes flénusiens, à Spiennes,

par A. RUTOT.

En 1918, lors de la retraite des Allemands, eut lieu, au sud-est de Mons, un combat au cours duquel des obus détruisirent le chemin de fer de Mons à Binche et plus spécialement le pont de la voie ferrée franchissant la Trouille au sud de Spiennes.

En ce point, la rivière fait un coude brusque, à angle droit, en se dirigeant vers le Nord. Ce tournant a été cause de la formation d'une falaise, à pente raide, qui rejoint directement le niveau de la Trouille à celui de la terrasse de 50 mètres.

La voie ferrée longe à mi-côte la falaise en se dirigeant vers Harmignies, en passant sur une banquette creusée dans la falaise, en affleurement de Craie blanche de Spiennes à nombreux bancs de rognons de silex gris, assez régulièrement alignés et distants de 50 centimètres à 1 mètre en moyenne, dans sa partie Ouest.

En 1919, il fut décidé de rétablir la voie et le pont, et au mois d'août de la même année commença la préparation des travaux.

Afin d'établir un poste de surveillance pour la reconstruction du pont, on fit une entaille dans la falaise crayeuse, à 1^m50 au-dessus du rail, afin d'y loger une baraque en bois.

Le 26 août 1919 on terminait l'entaille, qui pénétrait, en ce point, dans un assez fort recouvrement d'éboulis de craie, à fragments adhérents, lorsque M. F. Couwenberg, surveillant des travaux, constata la présence de quelques petits ossements.

Le Musée royal d'Histoire naturelle fut aussitôt prévenu et le nécessaire fut fait pour opérer l'extraction des ossements avec toutes les précautions possibles.

Notre zélé et habile chef d'équipe Henrotin dégagea lentement les os de la gangue crayeuse et bientôt une main humaine fermée apparut, suivie d'un bras, puis de tout un squelette en connexions anatomiques.

Il fut constaté ainsi que le squelette était étendu horizontalement sur une petite terrasse creusée dans la craie, concordant avec une excavation correspondante et constituant une sorte de niche.

Mais en dégageant le squelette, d'autres os humains apparurent, montrant l'existence d'un deuxième squelette.

Toutes les précautions furent prises pour isoler les deux pièces, et ainsi on put constater que les deux squelettes étaient à peu près superposés; mais, alors que l'inférieur était étendu dans l'attitude du repos, la tête un peu tournée vers la gauche et les poings fermés, l'autre, le supérieur, avait une pose singulière et était disposé en sens inverse du premier.

La jambe droite était étendue horizontalement en avant, alors que la gauche était repliée sur elle-même; le bras droit était également étendu, tandis que le gauche s'allongeait sur le dos, tout le tronc étant couché en avant sur la jambe étendue.

Aux pieds du premier squelette humain se trouvait un squelette de poisson, dont les vertèbres étaient décomposées, la tête se trouvant toutefois en bon état. Ce poisson a pu être déterminé comme Brochet.

L'impression qui se dégage de la position des squelettes est que la pose du supérieur était celle d'un homme qui veut pénétrer dans un trou qu'il aurait creusé dans les éboulis.

Fait important à noter : le crâne du second squelette était fortement écrasé par un gros rognon de silex qui reposait sur lui; la mâchoire inférieure était arrachée et refoulée jusqu'au coude.

Pas le moindre outil de silex, ni pic en bois de cerf, ni autre instrument, ne fut trouvé à proximité des squelettes.

De l'ensemble des faits constatés je crois pouvoir conclure :

1° Que le premier individu, pour extraire de gros rognons dans la paroi rapide de la falaise, déchaussait ces rognons à la main et les extrayait de la craie fissurée, puis les laissait glisser dans la rivière.

Deux bancs de gros rognons de silex de la Craie de Spiennes se montrent précisément au niveau de la petite excavation, produite par l'enlèvement de plusieurs gros rognons semblables.

2° Après extraction de quelques blocs, l'ouvrier, fatigué, se sera étendu sur la petite banquette, pour se livrer à un sommeil réparateur (1), ayant, à côté de lui, le brochet qui a été retrouvé.

3° Pendant le sommeil, un gros paquet de détritique de craie, plaqué contre la paroi de la falaise, s'est détaché, a glissé et est venu ensevelir le dormeur.

(1) Le bras droit était allongé sur la jambe droite, le poing fermé, le bras gauche était parallèle au corps dans une position naturelle.

4° Son compagnon, qui se trouvait à quelque distance, s'étant aperçu de l'accident, s'est précipité au secours de l'enseveli; il a creusé rapidement, avec ses mains, une sorte de galerie dans l'éboulis, et, au moment où il pénétrait dans le trou, un second glissement de détritique crayeux, dans lequel gisait un gros rognon de silex, s'est produit et est venu recouvrir le malheureux sauveteur en même temps que le rognon de silex le frappait en plein crâne et l'écrasait, amenant sans doute la mort instantanée.

5° Que pouvaient être ces hommes?

L'ensemble de la découverte montre que ce sont vraisemblablement des gens qui extrayaient du silex pour la confection de leur outillage, par le moyen le plus primitif et le plus rudimentaire, consistant à déchausser à la main les blocs alignés en strates sur la paroi de la falaise.

De plus ces gens de Spiennes devaient être des Néolithiques.

Mais nous savons qu'en ce point trois facies néolithiques se sont succédé : le Flénusien, le Spiennien inférieur et le Spiennien supérieur à Pierre polie.

Auquel de ces trois facies peut-on rapporter les squelettes?

D'abord, aucune trace d'outil n'a été trouvée à proximité des ossements.

Or, nous savons que les Spienniens de la Pierre polie ont, à Spiennes même, extrait le silex au moyen de puits profonds, du fond desquels partaient des galeries rayonnantes, l'abattage de la craie étant pratiqué à l'aide de nombreux pics en silex ou en bois de cerf.

Le mode tout différent d'extraction constaté, au point de la découverte, écarte donc l'âge de la Pierre polie.

Nous savons également que les Spienniens inférieurs, contemporains des Campignyens, extrayaient le silex dans des tranchées creusées au moyen de pics à une ou deux mains en bois de cerf, à l'exclusion de pics en silex, ainsi que la trouvaille des mineurs d'Obourg et de Strépy l'a montré.

L'absence totale d'outillage à l'endroit où ont été recueillis les deux squelettes écarte encore l'âge spiennien inférieur.

Enfin, reste l'hypothèse de Flénusiens.

Or, j'ai déjà montré que les Flénusiens, qui, aux premiers temps du Néolithique, ont envahi le pays en chassant les Tardenoisien, possédaient un outillage et un armement rudimentaires, en tout semblables

à ceux du Pré-Chelléen, c'est-à-dire de l'aurore des temps quaternaires.

Dans cet outillage, aucun instrument ne concorde avec celui permettant le creusement de tranchées ou de puits. Les Flénusiens étaient de véritables barbares dont les mœurs et l'industrie étaient assurément très grossières (1).

Ces faits concordent donc, d'une part avec le mode simpliste d'extraction du silex constaté au lieu de la découverte et, d'autre part, à l'absence de tout outil en silex ou en bois de cerf.

La conclusion la plus vraisemblable est que ce sont bien deux squelettes d'hommes flénusiens qui ont été recueillis.

Pour terminer, j'ajouterai que les crânes sont dolichocéphales, assez petits pour la grandeur des individus, avec front peu élevé et prognathisme assez accentué. Les dents sont fortement usées, comme c'est le cas pour la plupart des Néolithiques. Les deux squelettes sont absolument complets et en excellent état de conservation ; ils pourront être étudiés dans toutes leurs parties.

(1) On se rappellera que l'industrie pré-chelléenne est composée d'un outillage grossier, à facies éolithique, avec très peu de débitage intentionnel d'éclats, et d'un armement rudimentaire comprenant des pointes offensives, des poignards et des casse-tête formés de gros fragments de silex accommodés à la main, mais présentant un minimum de travail. Cette industrie pré-chelléenne est richement représentée dans le cailloutis de base des couches quaternaires de la terrasse de 30 mètres de la vallée de la Trouille, sur la rive gauche du cours d'eau, visibles dans les tranchées de chemin de fer de Mesvin et de Spiennes.

Les deux industries semblables, pré-chelléenne et flénusienne, quoique si éloignées comme âge, existent donc à Spiennes, mais alors que la première se rencontre en position stratigraphique précise sous les alluvions anciennes de la troisième terrasse, la seconde repose à la surface du sol, au sommet de la terre à briques de l'ergeron supérieur.

D'autre part, les pièces du Pré-Chelléen sont généralement un peu roulées dans le gravier qui les renferme, tandis que les instruments flénusiens sont intacts et présentent une patine très différente.

Pour terminer, j'adresse tous les remerciements de la Direction du Musée à l'entrepreneur des travaux et à M. Couwenberg ; pour les facilités qu'ils nous ont données pendant l'exécution de nos fouilles.

**Pourquoi le terme Coblencien (Coblentzien, Coblenzien)
devrait disparaître de la nomenclature stratigraphique,**

par Eug. MAILLIEUX,
Conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle.

Il est peu de termes, en stratigraphie, dont le sens ait varié autant que le mot Coblencien (quelle que soit l'orthographe qu'on lui attribue). A cause de sa synonymie extrêmement compliquée, ce terme ne peut plus être intelligible que pour autant qu'on le fasse suivre non seulement du nom de l'auteur dont on adopte la conception, mais encore, dans certains cas, d'une date qui précise celle des acceptions de cet auteur, que l'on a en vue.

Il n'est pas douteux que, pour éviter toute confusion, la suppression de tels termes est désirable, et l'on n'a pas hésité à la faire pour des cas où la synonymie n'était pas, tant s'en faut, aussi embrouillée.

Il semble de toute évidence que lorsqu'on se sert d'un mot, il convient, *en principe*, de lui conserver le sens que lui a donné celui qui en est l'auteur; ou s'il a été reconnu par la suite que ce sens ne peut être conservé à cause d'une erreur fondamentale et qu'on a donné au même terme une acception basée sur une meilleure observation des faits, il est clair que la logique impose, lorsqu'on adopte ce terme, de s'en tenir rigoureusement au sens le mieux justifié.

On ne connaît guère moins de sept acceptions différentes données jusqu'ici au terme *Coblencien*. Nous allons les examiner rapidement et voir laquelle est la mieux fondée.

Celle d'ANDRÉ DUMONT (1847-1848), créateur du terme, est basée sur une grave erreur d'interprétation. L'illustre géologue belge, qui prenait, en ceci, ses points de comparaison dans la région rhénane, confondit, bien à tort, le grès de Coblenz avec le grès du Taunus, ce qui l'amena à assimiler la Grauwacke supérieure de Coblenz aux schistes et phyllades du Hundsrück, de sorte qu'il adoptait les subdivisions suivantes :

Coblentzien { *b*) Hundsrückien.
 a) Taunusien.

Cette acception fut partagée, jusque vers 1880, par les géologues allemands.

Cependant, après 1880, les travaux des géologues allemands (parmi lesquels nous citerons spécialement KAYSER et HOLZAPFEL) permirent, grâce surtout à l'étude des faunes, de reconnaître que le grès de Coblençe et le grès du Taunus n'ont entre eux rien de commun, pas plus que la Grauwacke supérieure de Coblençe avec les schistes du Hundsrück. Bien mieux, on constata que dans les couches de Coblençe, ni le grès du Taunus ni les schistes du Hundsrück ne sont représentés, et l'on classa comme suit les *couches de Coblençe* ou *Coblenzschichten*, qui, dans la série stratigraphique, succèdent aux couches dites Hundsrückiennes :

Coblenzschichten { c) Obere Coblenzschichten.
b) Coblenzquarzit.
a) Untere Coblenzschichten.

C'est là le deuxième sens du terme *Coblenzien*, et c'est le seul vrai. On remarquera que dans le *Coblenzien* de Dumont il n'entre AUCUN DES TROIS TERMES des *couches de Coblençe*.

J. GOSSELET, dont les mémorables travaux sont connus de tous, partagea d'abord, en partie, l'erreur initiale de Dumont.

En 1860 (troisième sens), il adoptait l'acception suivante :

Grauwacke à *Leptaena Murchisoni* = Coblenzien.

Après avoir abandonné, en 1873, le terme Coblenzien et rangé, dans son « assise de la Grauwacke » l'ensemble des couches comprises entre le sommet du Gedinnien et la base des couches à Calcéoles, le même auteur reprend, en 1880, le terme *Coblenzien*, qu'il substitue à celui « d'assise de la Grauwacke », en supprimant toutefois de celle-ci le grès d'Anor, ou Taunusien, dont il fait une assise autonome, de sorte que le quatrième sens du Coblenzien s'étend aux couches suivantes :

d) Grauwacke de Hierges { b) à *Spirifer cultrijugatus*.
a) à *Spirifer arduennensis*.
c) Schistes rouges de Vireux.
b) Grès noir de Vireux.
a) Grauwacke de Montigny-sur-Meuse.

Le progrès était sensible, car cette conception englobe, dans le *Coblenzien*, l'ensemble des couches de l'Ardenne qui correspondent aux

couches de Coblenze, mais elle a l'inconvénient d'y introduire deux termes (Grauwacke de Montigny et Grauwacke supérieure de Hierges à *Sp. cultrijugatus*) qui ne sont pas représentés dans le *Coblencien* typique du Rhin.

Cette acception du terme *Coblencien* fut adoptée par la légende de la Carte géologique de France.

En 1886, l'étude des nombreux fossiles recueillis au cours de ses explorations dans l'Ardenne amena l'éminent géologue français à incorporer dans son étage *coblencien* (cinquième sens) le Grès d'Anor ou Taususien, dont la faune offre avec celle d'une partie de la Grauwacke de Montigny des analogies trop étroites pour qu'on puisse l'en séparer d'une façon aussi marquée qu'il le faisait en 1880. Le dernier sens donné par J. Gosselet au *Coblencien* comprend donc, à la fois, le *Coblentzien* de Dumont, les couches équivalentes aux *Coblenschichten* du Rhin et, en plus, la Grauwacke à *Sp. cultrijugatus*.

La principale raison qui avait conduit J. Gosselet à cette acception réside, comme en fait foi son *Tableau de la faune coblencienne* (1886), dans la grande homogénéité qu'il avait cru remarquer dans les caractères paléontologiques des couches comprises entre le Gedinnien et le Couviniens à Calcéoles.

Or, cette homogénéité n'est qu'apparente et résulte d'une erreur d'interprétation; comme nous allons le prouver.

Cette erreur réside dans la valeur qu'attribuait J. Gosselet à son assise de la Grauwacke de Montigny.

Celle-ci, en effet, ne correspond, dans son ensemble, ni au *Hundsrückien* de Dumont, ni à la Grauwacke de la Sieg des géologues allemands. En réalité, elle englobe plusieurs niveaux fossilifères, dont deux sont réellement *Hundsrückiens*, le troisième (c'est-à-dire le plus supérieur) renfermant absolument la faune des *untere Coblenschichten*.

On peut aisément s'en rendre compte, lorsque, après avoir étudié les travaux de Gosselet, on parcourt, sur le terrain, les coupes qu'il a figurées ou décrites. Tel est le cas, notamment, pour les grandes tranchées du chemin de fer du Luxembourg, figurées parmi les planches de l'*Ardenne* (1888).

Entre Mirwart et Grupont, dans les limites assignées par notre savant confrère à la Grauwacke de Montigny, on rencontre, vers la base et non loin du contact de la Grauwacke avec le grès d'Anor, une Grauwacke terreuse très fossilifère, renfermant, entre autres, toutes les

espèces signalées par Drevermann dans les Siegenerschichten de Seifen, c'est-à-dire :

<i>Spirifer primaevus</i> ;		<i>Proschizophoria personata</i> ;
— <i>excavatus</i> ;		<i>Orthotheses ingens</i> ;
— <i>hystericus</i> ;		<i>Stropheodonta herculea</i> ;
— <i>solitarius</i> ;		— <i>Murchisoni</i> ;
<i>Rhynchonella papilio</i> ;		— <i>Sedgwicki</i> , etc.
<i>Schizophoria provulvaria</i> ;		

C'est l'horizon de Saint-Michel, dont la faune a été décrite en partie par Bécлар.

Au-dessus de cet horizon apparaît une série assez considérable de couches paraissant à peu près dépourvues de fossiles et consistant en des alternances de schistes, de grès et de Grauwacke.

Puis on atteint un deuxième horizon fossilifère, où subsistent un bon nombre d'espèces siegeniennes et où commencent à apparaître quelques-unes des formes que nous retrouverons, beaucoup plus nombreuses et plus développées, dans le niveau suivant.

L'ensemble des caractères fauniques des deux horizons signalés ci-dessus leur assigne nettement et sans contestation possible un âge siegenien.

Une certaine épaisseur de couches grésos-schisteuses, parmi lesquelles on observe souvent des schistes phylladeux à grands feuilletés, sépare encore le deuxième horizon fossilifère de la Grauwacke gréseuse renfermant les espèces typiques des *untere Coblenzschichten* d'Oberstadtfeld, également décrites par Drevermann, et où l'on observe notamment :

<i>Spirifer hercyniae</i> ;		<i>Stropheodonta virgata</i> ;
— <i>arduennensis</i> ;		— <i>fascigera</i> ;
<i>Athyris caeraesana</i> ;		<i>Rhynchonella dunensis</i> ;
<i>Tropidoleptus rhenanus</i> ;		<i>Anoplothea venusta</i> , etc.

La faune des grès et schistes noirs de Vireux, qui succèdent à la Grauwacke de Montigny, est, comme l'a fait remarquer Gosselet, fort pauvre en fossiles. Or, la faune des *untere Coblenzschichten* est particulièrement abondante, ce qui prouve que Gosselet n'a, dans aucun cas, englobé dans l'assise de Vireux les couches de l'Ardenne renfermant l'horizon à faune infracoblencienne (*au sens vrai du mot*), mais qu'il les a invariablement rangées dans son assise de Montigny.

Les mêmes faits se représentent au Sud de Couvin (nouvelles routes de Cul-des-Sarts et de Rocroi, chemin forestier de la Platinerie, tran-

chées du chemin de fer vicinal de Rocroi, Fonds-de-l'Eau de Pesches), dans la vallée de la Diluve, dans les tranchées du chemin de fer vicinal d'Oignies-Olloy et ailleurs.

Au cours des excursions, où j'eus la bonne fortune, autrefois, d'accompagner MM. Gosselet et Malaise dans certains de ces gîtes, j'ai pu constater que M. Gosselet n'a jamais varié dans l'acception qu'il donnait au terme *Grauwacke* de Montigny, acception que j'ai d'ailleurs longtemps adoptée.

Malgré les caractères bien tranchés qui séparent la faune siegienne de la faune emsienne inférieure (ou infracoblencienne *au sens vrai*), différences que les travaux de M. Drevermann sur les faunes de Seifen et d'Oberstadtfeld mettent parfaitement en lumière, la faune siegenienne ne s'est pas modifiée brusquement, mais elle a normalement évolué, comme on l'a vu plus haut, vers la faune emsienne (ou coblencienne *stricto sensu*), tout comme celle-ci a évolué vers la faune couvinienne, et cette dernière, vers la faune givetienne. Et il est à remarquer qu'au point de vue paléontologique, les raisons qui ont fait diviser le système eifelien en deux étages (Couvinién et Givetien) militent, avec autant de force, en faveur de la séparation du Coblenzien de Gosselet (1888) en deux termes d'une valeur égale à celle des précédents.

Si l'on ajoute à cela qu'il est absolument irrationnel de donner au terme Coblencien un sens différent de celui que les travaux des auteurs les plus autorisés ont consacré pour le Coblencien typique du Rhin, on n'hésitera pas à adopter la manière de voir, basée sur une comparaison judicieuse des faits, de M. H. de Dorlodot, et que nous exposerons plus loin.

L'erreur de Gosselet, en lui faisant opérer dans la faune de son assise de Montigny le mélange d'espèces appartenant, en réalité, à deux horizons nettement différents, devait, on le comprend aisément, l'amener à croire, comme nous l'avons dit plus haut, à une homogénéité frappante des caractères paléontologiques de l'ensemble des couches qu'il rangeait dans son étage coblenzien, homogénéité qui cesse d'exister dès l'instant où l'on remet les choses en place.

Ainsi que je l'ai exposé plus haut, la *Grauwacke* de Montigny de Gosselet ne correspond pas tout à fait, ni au *Hundsrückien* rhénan (on vient de le voir), ni au *Hundsrückien* de Dumont : il est aisé de se convaincre, en parcourant le *Mémoire* sur les Terrains ardennais et rhénan (1847-1848), que le créateur de la géologie belge ne rangeait pas dans son étage *hundsrückien* l'horizon à faune infracoblencienne

dont nous venons de parler, étant donné, notamment, qu'il signale comme appartenant à son étage alhrien (dont le grès noir de Vireux de Gosselet n'est conséquemment qu'une partie) la Grauwacke fossilifère du gîte des Fonds-de-l'Eau de Pesches.

J'ajouterai que la plupart des fossiles que l'on a recueillis au gîte typique de Montigny-sur-Meuse ont été prélevés dans la partie coblencienne (au sens propre) ou, pour éviter toute équivoque, dans la partie emsienne de la Grauwacke de Montigny de Gosselet. Le gîte le plus productif est situé, en effet, dans la partie la plus septentrionale (donc la plus supérieure) de la bande, et je n'y ai rencontré, pour ma part, que des formes emsiennes. Les horizons siegeniens sont à peu près entièrement masqués, et le Taunusien lui-même n'y est pas fort visible. Il n'en est pas de même dans la vallée, toute proche, de la Diluve, à la frontière belgo-française.

Cette digression, un peu longue, mais nécessaire, nous a quelque peu détourné de l'exposé de la synonymie du terme Coblencien. L'examen de la LÉGENDE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE DE BELGIQUE au 1/40000^e va nous y ramener.

Celle-ci définit le terme *Coblencien* comme suit :

Coblencien	e) Cb5	Grès et schistes noirs de Vireux;				
		b) Cb2	<table> <tr> <td>Cb2b.</td> <td>Assise supérieure. Phyllades à grands feuillets;</td> </tr> <tr> <td>Cb2a.</td> <td>Assise inférieure. Grauwacke, etc., de Houffalize;</td> </tr> </table>	Cb2b.	Assise supérieure. Phyllades à grands feuillets;	Cb2a.
	Cb2b.	Assise supérieure. Phyllades à grands feuillets;				
Cb2a.	Assise inférieure. Grauwacke, etc., de Houffalize;					
a) Cb1	<table> <tr> <td>Cb1b.</td> <td>Phyllade d'Alle;</td> </tr> <tr> <td>Cb1a.</td> <td>Grès d'Anor et de Bastogne.</td> </tr> </table>	Cb1b.	Phyllade d'Alle;	Cb1a.	Grès d'Anor et de Bastogne.	
Cb1b.	Phyllade d'Alle;					
Cb1a.	Grès d'Anor et de Bastogne.					

Une telle acception est malheureuse entre toutes : au *Coblentzien* de Dumont qui, comme on le sait, n'a rien de commun avec les couches de Coblenz, elle ajoute un seul des éléments qui réellement représentent, dans l'Ardenne, les *Coblenschichten* du Rhin et en écarte les autres.

On ne peut expliquer une telle incohérence que par le désir de faciliter les tracés de la Carte géologique, en considérant comme un groupe distinct les couches comprises entre des roches avec lesquelles leur aspect est assez différent. Nous n'insisterons pas sur le peu de valeur d'une semblable classification.

Ici encore, on a repris, pour le Cb2, l'acception que donne Gosselet à son assise de Montigny-sur-Meuse, car les tracés de la Carte englobent, dans le Cb2, là où j'ai pu le contrôler, les gisements à faune d'Oberstadtfeld.

Nous arrivons enfin au septième et dernier sens donné jusqu'ici au Coblencien, celui proposé par M. H. DE DORLODOT.

Notre savant confrère établit définitivement l'équivalence de la Grauwacke de Hierges à *Sp. arduennensis* avec l'*Obercoblenz*; des roches rouges de Winenne (ou de Vireux) avec le *Coblenzquarzit*; et enfin, de l'Ahrien de Dumont avec l'*Untercoblenz*. Il fit ressortir que le sens donné par Dumont au Coblentzien, étant complètement erroné, ne pouvait être maintenu. En conséquence, on restait en présence de deux solutions : ou maintenir le dernier sens du Coblentzien selon Gosselet, dont nous venons de montrer les inconvénients, ou, ce qui était beaucoup plus logique, en restreindre le sens à celui des *couches typiques de Coblenz*. C'est à ce dernier parti que s'arrêta M. H. de Dorlodot, et, pour éviter la confusion à laquelle prête la synonymie compliquée du terme *Coblencien*, il proposa, d'accord avec Renard, de le remplacer par celui d'*Emsien*, les couches d'Ems étant caractéristiques au même titre que celles de Coblenz.

De même, il proposa, pour l'ensemble du Taunusien et du Hundsrückien de Dumont, le nom de *Siegenien*, étant donné que ces couches correspondent, en gros, à celles de la vallée de la Sieg.

Cette solution a, on ne peut le nier, l'avantage très appréciable de mettre fin au tohu-bohu existant jusqu'alors et de préciser le sens et l'équivalence des diverses subdivisions stratigraphiques du Dévonien inférieur de l'Ardenne. Aussi, l'ai-je adoptée pour la classification des collections du Musée royal d'Histoire naturelle, ainsi que pour mes travaux personnels.

M. de Dorlodot est d'accord avec moi pour ranger, dans l'assise de Vireux, la partie supérieure de la Grauwacke de Montigny de Gosselet, à faune emsienne, restituant ainsi au Hundsrückien et à l'Ahrien de Dumont leur véritable sens, le seul, d'ailleurs, qu'on puisse véritablement leur donner quand on les étudie au point de vue de leurs caractères paléontologiques et de leurs relations avec les couches rhénanes.

Qu'il me soit permis d'ajouter que j'ai découvert en 1914, en plusieurs endroits, dans les roches rouges de Winenne (notamment à Vireux-Molhain), une faune marine renfermant les espèces typiques du *Coblenzquarzit* : ainsi se trouve confirmée une fois de plus l'assimilation proposée pour ces couches par M. de Dorlodot.

Il serait, paraît-il, question de surcharger encore la synonymie du terme COBLENCIEN, en proposant d'y ranger les couches composant le COBLENTZIEN de Gosselet (1888), à l'exclusion de la Grauwacke supé-

rieure de Hierges à *Sp. cultrijugatus*. Nous croyons avoir suffisamment montré qu'au point de vue paléontologique il y a lieu de diviser cet ensemble de couches en deux étages pour qu'il soit inutile d'insister sur l'inopportunité du huitième sens que l'on voudrait donner au Coblencien. En attendant que les faunes infradévoniennes de l'Ardenne, encore fort peu connues de la plupart des géologues, aient pu être décrites, nous renverrons aux travaux de Drevermann sur les faunes du SIEGENIEN de Seifen et de l'INFRACOBLENCIEN (*s. stricto*) d'Oberstadtfield ceux de nos lecteurs qui voudraient se donner un aperçu de l'importance des différences fauniques qui séparent le Siegenien de l'Emsien.

Cela étant, il n'y a pas d'autre sens à donner au terme COBLENCIEN que de le restreindre à celui qu'on donne aux *Coblenschichten* du Rhin, dont les couches EMSIENNES de l'Ardenne sont, en gros, les représentants exacts, chronologiquement et fauniquement. La substitution au terme COBLENCIEN d'un nom équivalent et tout aussi adéquat, comme l'a fait M. H. de Dorlodot, a l'avantage très appréciable de mettre fin à toute équivoque.

Tableau indiquant les variations subies par le sens du terme Coblencien.

1	2	3	4	5	6	7	8
			H ₂	H ₂			
	oC		H ₁	H ₁		Em 2b	Coa1
	Cq		B	B		Em 2a	N
	aC		V	V	Cb.3	Em1	Cb3
Hd		M	M	M	Cb.2		Cb2
T				A	Cb.1		Cb1

1. Dumont, 1847-1848.

2. Géologues allemands, après 1880.

3. Gosselet, 1860.

4. Gosselet, 1880 et Carte géologique de France.

5. Gosselet, 1886-1888.

6. Carte géologique de Belgique, 1895.

7. H. de Dorlodot.

8. Sens proposé actuellement par divers géologues.